

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES À L'OFFICE SPÉCIAL DE PUBLICITÉ

Département SPJO

CS 30018, 92523 Neuilly-sur-Seine Cedex
Tél. : 01-49-04-01-72 ou 01-49-04-02-15 – Télécopie : 01-43-33-32-26

(L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.)

CONCESSIONS DIVERSES

N° 20024

PRÉFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE

Direction de la coordination interministérielle
et de l'action départementale
Bureau des installations classées

AVIS DE MISE EN CONCURRENCE

Demande de permis de recherches
de substances minières
dit « Permis de Dompierre »
(département d'Ille-et-Vilaine)

Présentation du projet

Par pétition du 31 janvier 2013, la société VARISCAN Mines, située à Orléans (Loiret), a sollicité pour une durée de cinq ans l'octroi d'un permis exclusif de recherches des mines dit « Permis de Dompierre ».

La demande de permis porte sur une superficie totale de 166 km² dans le département d'Ille-et-Vilaine. Elle porte sur la recherche de tungstène, d'étain, de molybdène, de zinc, de plomb, de cuivre, d'or, d'argent et de substances connexes.

Elle se présente sous la forme d'un périmètre dont les sommets sont définis comme suit par leurs coordonnées géographiques, exprimées en coordonnées Lambert RGF 93 :

SOMMET	X	Y
A	400 000	6 811 000
B	395 250	6 805 000
C	396 250	6 800 000
D	391 000	6 798 000
E	380 000	6 805 000
F	379 000	6 810 000

Procédure de mise en concurrence

En application du décret n° 2006-648 du 2 juin 2006, articles 18 et 19, relatif aux titres minières et aux titres de stockage souterrain, la demande de concession est soumise à une mise en concurrence d'une durée de trente jours à compter de la publication de l'avis au *Journal officiel* de la République française.

Cette demande ainsi que les documents cartographiques associés peuvent être consultés dans ce délai :

- au ministère de l'économie, du redressement productif et du numérique, direction générale de l'aménagement, du logement

et de la nature, direction de l'eau et de la biodiversité, sous-direction de l'action territoriale et de la législation de l'eau et des matières premières, bureau de la législation des mines et des matières premières, Arche de La Défense, paroi Sud, 92055 La Défense Cedex ;

- à la préfecture d'Ille-et-Vilaine, direction de la coordination interministérielle et de l'action départementale, bureau des installations classées, située 3, avenue de la Préfecture, 35026 Rennes Cedex 9.

Toute demande concurrente est présentée conformément au décret précité et est adressée, par lettre recommandée avec accusé de réception, au ministre en charge des mines, ministre de l'économie, du redressement productif et du numérique cité ci-dessus, dans le délai de trente jours à compter de la date du présent *Journal officiel*.

Fait à Rennes, le 8 avril 2014.

Pour le préfet :
Le secrétaire général,
C. FLEUTIAUX

N° 20026

PRÉFECTURE DE LA GUADELOUPE

Direction des collectivités territoriales
et des affaires juridiques
Bureau des relations administratives
Affaire suivie par Daniel Laroche
Téléphone : 05-90-99-75-78
Télécopie : 05-90-99-38-72

AVIS DE MISE EN CONCURRENCE

Demande d'un permis exclusif de recherches
de gîtes géothermiques à haute température
dit « Permis de Vieux-Habitants »

Par demande en date du 30 décembre 2013, la société Géothermie de Guadeloupe (GDG), dont le siège social est situé ZCI, bâtiment C, zone portuaire de Jarry, 97122 Baie-Mahault, a sollicité, pour une durée de cinq ans, un permis exclusif de recherches de gîtes géothermiques à haute température dit « Permis de Vieux-Habitants », d'une superficie de 119 km².

Les coordonnées géographiques des sommets du polygone délimitant le périmètre du permis d'exploitation demandé sont les suivantes (WGS 84, degrés sexagésimaux) :

DEGRÉS SEXAGÉSIMAUX - WGS 84 GREENWICH		
NOM DU POINT	LATITUDE	LONGITUDE
A	61° 47' 28"	16° 6' 10"
B	61° 43' 25"	16° 6' 9"
C	61° 44' 13"	16° 4' 37"
D	61° 43' 34"	16° 3' 56"
E	61° 42' 47"	16° 3' 49"
F	61° 42' 7"	16° 4' 0"